Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le 10/12/2020

SLOW

ID: 026-212600050-20201208-2020_130-DE

COMMUNE D'ALLAN

DEPARTEMENT DE LA DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice: 19 Qui ont pris part à la délibération: 16

Date de la Convocation: 03/12/2020

Date d'affichage: 03/12/2020

L'an deux mil vingt et le huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET - Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER- David MAGNET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER

Excusés: Mathilde SAVARY (pouvoir donné à Céline POIRRIER), Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean-Michel GAMORE), Véronique AUGIZEAU (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER), Jean GRANGER, Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-091: Décision modificative n°2 du budget du Vieil Allan

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune adopté par délibération n°2020- 045 en date du 16 juin 2020,

Vu la Décision modificative n° 1 adoptée par Délibération n°2020- 084B en date du 17 novembre 2020.

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 suivante sur le budget annexe du vieil Allan 2020 pour les raisons suivantes :

La présente décision modificative concerne l'intégration des frais d'étude et d'ingénierie ayant donné lieu à des travaux, il s'agit d'une opération budgétaire nécessitant l'élaboration d'une décision modificative.

Section d'investissement- Dépenses :

Chapitre 041/ compte 2313: + 281, 78

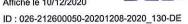
Section d'investissement-Recettes :

Chapitre 041/ compte 2033: + 281,78 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le 10/12/2020



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement- Dépenses : Chapitre 041/ compte 2313 : + 281, 78

Section d'investissement- Recettes :

Chapitre 041/ compte 2033 : + 281,78 €

POUR: 16

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Yves COURBIS,

Maire